



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MAROC

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAMPUS
FRANCE
MAROC

PRÉPAREZ
VOTRE ARRIVÉE
EN FRANCE



MOT

du Directeur

Chères et Chers étudiant-e-s,

Partir étudier à l'étranger est un choix ambitieux, porteur d'ouverture, de promesses ; mais de questionnements, voire de stress. À travers ce guide, nous souhaitons vous offrir les conseils et les informations essentielles pour faciliter votre transition vers votre nouvelle vie étudiante.

En choisissant de poursuivre vos études en France, vous vous apprêtez non seulement à intégrer un système d'enseignement supérieur et de recherche réputé pour son excellence, tout en vous immergeant dans un environnement profondément multiculturel.

La France accueille chaque année de très nombreux étudiants et chercheurs internationaux. Vous rejoindrez une communauté animée par la même soif de connaissances, le même désir d'échanger et de s'ouvrir à d'autres cultures. Cette expérience vous permettra de tisser des liens durables, d'élargir votre réseau et de contribuer à la richesse d'un environnement multiculturel.

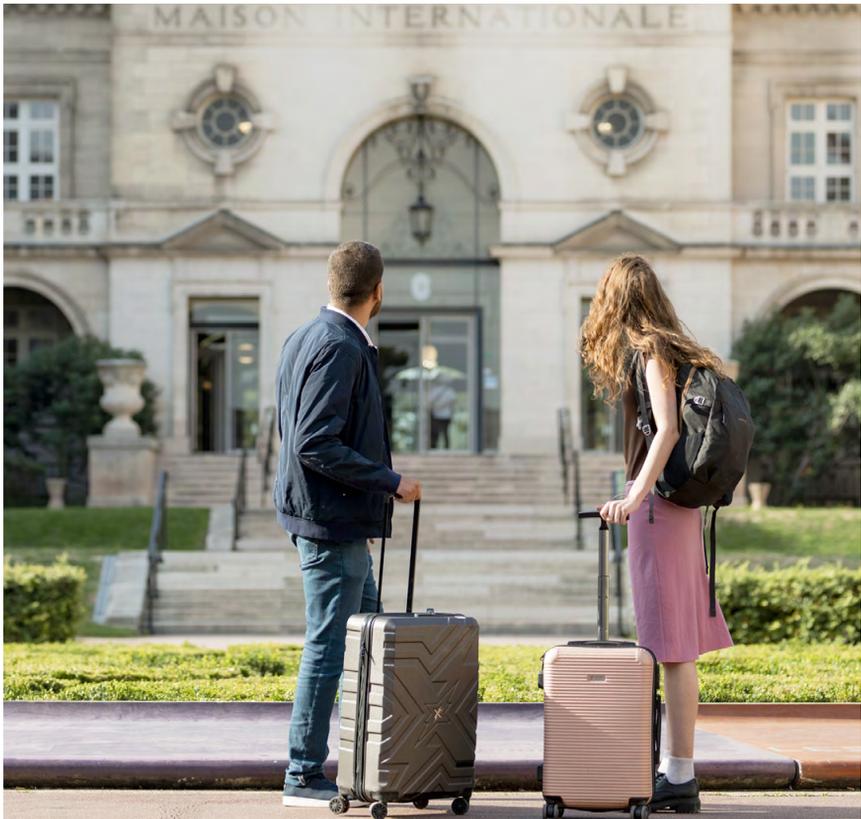
Étudier en France, c'est aussi faire vivre les liens profonds entre le Maroc et la France, entre deux cultures qui dialoguent, s'enrichissent et construisent ensemble. C'est à cet égard le point de départ d'une relation durable avec un réseau dynamique d'anciens étudiants, les alumni, qui restent engagés, actifs et connectés bien au-delà de leurs années d'études – et pourront vous appuyer dans votre insertion professionnelle au Maroc.

Profitez de cette opportunité pour explorer, découvrir la culture française, vous impliquer dans la vie étudiante via les nombreuses associations existantes et vivre chaque étape de votre parcours avec curiosité.

Au nom de Campus France Maroc, je vous souhaite une expérience étudiante inoubliable, riche en réussites, en découvertes et en belles rencontres.

Bienvenue en France !

Guillaume MARCENY
Directeur de Campus France Maroc



1 La vie en France

2 Les démarches en arrivant en France

3 Les dispositifs d'accueil

BUDGET

Le coût de la vie en France



LOGEMENT

Paris et Île de France		Province et autres régions
Loyer mensuel		
200€ à 500€	CROUS	150€ à 450€
500€ à 900€	Résidences privées	280€ à 600€
500€ à 1 100€	Studio chez un particulier	350€ à ou 800€
Assurance multirisques habitation entre 80€ en 100€ par an		
Dépôt de garantie/Caution 1 ou 2 mois de loyer		



QUOTIDIEN

Abonnement Internet	entre 20 et 50€ / mois
Abonnement téléphone portable	à partir de 2€ / mois
Mutuelle	20€ / mois
Entretien et hygiène	(produits ménagers, soins corps, etc.) 100€ / mois



ALIMENTATION

Paris et
Île de FranceProvince et
autres régions

Courses mensuelles

entre 220€ et 250€

entre 170€ et 210€

1 repas au restaurant universitaire (RU) 3,30€ | 1€ pour les étudiants boursiers**Les prix moyens** A Paris, les prix sont 19% plus chers que la moyenne nationale

1 paquet de 1kg de spaghetti	1,45€
1 paquet de 500g de riz	1,52€
1 paquet d'1 kg de sucre	0,85€
1 pot de coulis de tomate	1,58€
1 boîte de conserve de haricots verts 500g	1,12€
1 boîte de 6 œufs Bio	1,55€
1 pack de 8 yaourts nature	2,20€
1 plaquette de beurre doux 250g	2,16€
1 boîte de 6 steaks hachés surgelés	5,44€
1 pack de 6L d'eau	2,20€
1 brique d'1L de lait	1€



BUDGET

Le coût de la vie en France



SCOLARITÉ ET FRAIS DE SÉJOUR

CVEC	105€ par an
Timbre fiscal à l'arrivée - validation visa	50€
Renouvellement titre de séjour étudiant	75€ par an
Renouvellement titre de séjour passeport talent «chercheur»	225€ par an



TRANSPORT

Paris et île de France		Province et autres régions
88,80€	1 carte mensuelle de transport (transport urbain : bus, tram, métro)	20€ à 35€
374,40€ par an	1 carte annuelle	250€ à 300€

1 vélo municipal

environ 10€ par mois

Les tarifs varient en fonction des villes

La carte Avantage Jeune 12-27 ans SNCF*

49€ / an

*Cette carte accessible à tous jusqu'à 27 ans inclus des réductions sur tous les billets de train en France.



LOISIRS

Paris et Île de France		Province et autres régions
environ 9,30€	1 entrée au cinéma*	à partir de 8€
5€ et 15€	1 entrée au musée*	entre 5€ et 13€
3,50€ / 2€ (tarif réduit)	1 entrée à la piscine*	entre 1,90€ et 3€
1 place de théâtre* à partir de 10€		

**Vous aurez souvent accès à des réductions et à des tarifs spéciaux sur présentation de votre carte étudiant ou simplement si vous avez moins de 26 ans..*



BUDGET

Travailler pendant ses Études

La législation autorise les étudiants étrangers à travailler

964 heures au plus dans l'année, ce qui correspond à



60% de la durée normale du travail en France.

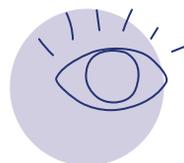


Travailler à mi-temps ne permet pas de couvrir la totalité de ses dépenses, il ne peut s'agir que d'un salaire d'appoint !

La plateforme officielle « 1jeune1solution » recense des offres adaptées aux jeunes étudiants. Rendez-vous sur [1jeune1solution.gouv.fr](https://www.1jeune1solution.gouv.fr)

Une vidéo explicative est disponible en ligne sur notre page Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=f7FQ3B6uZYI>



Scannez-moi !



RÉDUCTIONS

Les réductions étudiantes



OFFRE CULTURELLE

Réductions dans les musées, les théâtres et les cinémas + accès libre dans les bibliothèques.



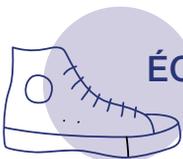
TRANSPORT

Les sociétés de transports offrent des tarifs préférentiels aux étudiants.



REPAS

Accès à 450 restaurants universitaires de France : 3,30 euros le repas (entrée-plat-dessert) + offres dans certains restaurants.



ÉQUIPEMENT/INFORMATIQUE/MAGASINS

De nombreux magasins proposent des offres réservées aux étudiants. Il suffit de présenter votre carte d'étudiant au moment de l'achat.

Plusieurs sites vous aideront à profiter des avantages réservés aux étudiants. En voici quelques-uns :

<https://mes-aides.gouv.fr/>,
<http://www.etudiant.gouv.fr/>,
<http://www.jeunes.gouv.fr/>.

LOGEMENT

Les types de logement



Les Foyers de jeunes ou foyers d'étudiants

Structures d'hébergement simple avec un loyer intermédiaire (entre les résidences CROUS et les résidences privées).

Les résidences étudiantes privées

Location d'une chambre ou d'un appartement.

Le logement étudiant auprès de bailleurs privés

Logements proposés à la location par des propriétaires privés ou des agences immobilières.

La colocation pour étudiants

Partage d'un logement avec un ou plusieurs autres étudiants.

Le logement en famille d'accueil

Il s'agit souvent d'une chambre au sein d'un appartement ou d'une maison.

Liens utiles

Les résidences étudiantes privées

www.etudiant.gouv.fr
www.lokaviz.fr
www.adele.org
www.residenceetudiante.fr

Annonces entre particuliers

www.paruvenu.fr
www.pap.fr
www.seloger.com
www.leboncoin.fr

Locations et colocations privées

www.immojeune.com
www.uniplaces.com (Paris seulement)
www.location-etudiant.fr
www.locservice.fr

Annonces de colocations

www.appartager.com
<https://www.livin-france.com/>
www.recherche-colocation.com
www.leboncoin.fr



+ d'infos
Scannez-moi !



LOGEMENT

Le garant

Un garant est une personne qui se porte caution pour l'étudiant, c'est-à-dire qu'elle s'engage à payer le loyer s'il n'a plus les moyens de le faire.

En France, il est pratiquement toujours demandé un garant aux personnes qui souhaitent louer un appartement. Le garant doit être français.

VISALE

Visale est un dispositif gratuit de garantie locative dont peuvent bénéficier tous les étudiants de moins de 30 ans.

Il est accessible en ligne sur le site



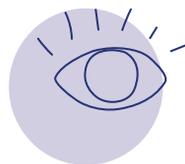
www.visale.fr

VISALE.

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Le visa avec mention « dispense temporaire de carte de séjour » où la mention « Étudiant » n'apparaît pas, n'est pas recevable pour une demande Visale.

Un tuto est disponible en ligne sur notre site Internet :
<https://www.youtube.com/watch?v=SQQpeulCCNQ>



Scannez-moi !



Certaines résidences travaillent avec « Garant Me » <https://www.garantme.fr> si vous n'êtes pas éligible à Visale ou que ce dispositif n'est pas reconnu par le bailleur.

LOGEMENT

Les aides au logement

Les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement au même titre que les étudiants français.

Deux types d'aide au logement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

(ALS)

Allocation de logement à caractère social

Le type d'aide au logement dépend du type de logement.

(APL)

Aide personnalisée au logement

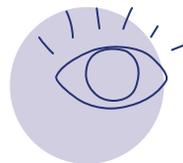
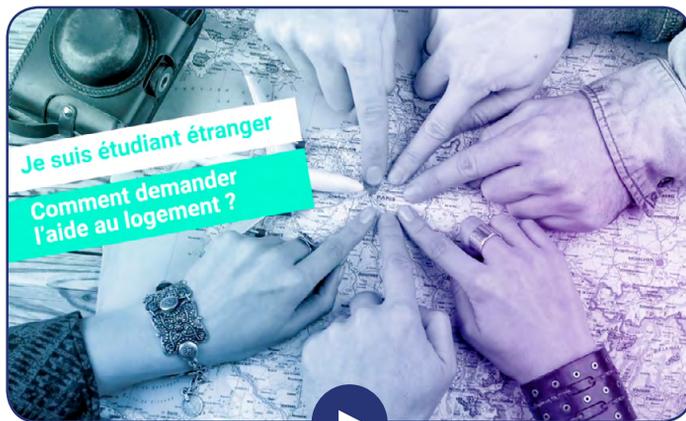
Le montant reçu varie en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Les aides ne sont pas cumulables.

Ces aides peuvent être applicables aux colocations, à condition que le nom du colocataire figure sur le bail.

Une vidéo explicative pour faire sa demande d'aide au logement est disponible en ligne :

https://www.youtube.com/watch?v=V0_bEJpXvpl



Scannez-moi !



INSCRIPTION

Le paiement de la CVEC

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, les étudiants en formation initiale doivent attester de l'acquittement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

La cotisation annuelle (105€) est à régler sur le site :

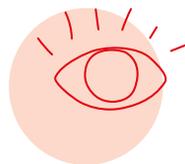
cvec.etudiant.gouv.fr

Les boursiers sont exonérés

La CVEC doit obligatoirement être réglée avant de faire l'inscription dans l'établissement.

Un tuto est disponible en ligne sur notre page Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=MP-jB3e82kw>



Scannez-moi !



INSCRIPTION

L'inscription définitive au sein de l'établissement

À l'université, l'inscription définitive comprend deux parties :

L'inscription

ADMINISTRATIVE

cette formalité d'inscription se traduit par la délivrance de la carte d'étudiant. C'est à cette occasion que vous effectuerez le paiement des droits de scolarité.

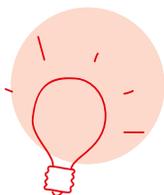
L'inscription

PÉDAGOGIQUE

qui concerne directement l'enseignement et la validation des contrôles de connaissances : vous y choisirez vos options et organiserez votre année d'étude.

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur :

Les autres établissements d'enseignement supérieur fixent librement leurs procédures d'inscription, qu'ils communiquent normalement aux étudiants concernés avant leur départ.



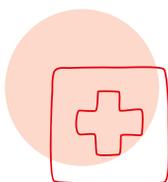
Avant de partir : consultez bien les pièces demandées, la présentation des originaux est souvent exigée.



SANTÉ

Inscription à la sécurité sociale

En France, la sécurité sociale permet de bénéficier des remboursements des frais de santé (70 % en moyenne des dépenses de maladie). Des assurances santé complémentaires ou des mutuelles peuvent compléter ce montant.



Si vous vous inscrivez dans l'enseignement supérieur français pour la première fois, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française à votre arrivée en France, après inscription dans l'établissement.

Vous devez vous inscrire sur :

etudiant-etranger.ameli.fr

L'inscription est gratuite et obligatoire



SANTÉ

Mutuelle ou assurance complémentaire

Souscrire une **mutuelle** ou **assurance complémentaire** santé n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.

La mutuelle permet de se faire **rembourser** le mieux possible les frais de spécialistes et d'hospitalisation.

La mutuelle peut être proposée par une mutuelle étudiante, une banque, une compagnie d'assurance.

Les **3** principales mutuelles étudiantes sont

La mutuelle des étudiants (**LMDE**)

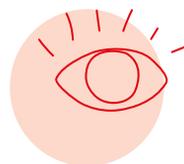
La **HEYME**

EMEVIA



Un tuto est disponible en ligne sur notre page Youtube :

https://www.youtube.com/watch?v=4_gnR3QrT80



Scannez-moi !



VISA

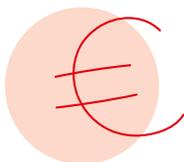
La validation de votre VLS-TS

Le visa long séjour (VLS-TS) délivré par le consulat de France au Maroc doit être obligatoirement validé en France pour valoir titre de séjour.

Le VLS-TS vaut titre de séjour pendant la durée de sa validité. Il doit être impérativement validé en ligne, dans les 3 mois qui suivent l'arrivée en France sur :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

Scannez-moi !



Taxe à payer :
50 euros.



Cette formalité
est obligatoire

POINT DE VIGILANCE : la demande de renouvellement de titre de séjour est à **anticiper** : elle doit être déposée au plus tôt quatre mois avant l'expiration du VLS-TS et au plus tard **DEUX MOIS** avant son expiration.



DISPOSITIFS D'ACCUEIL

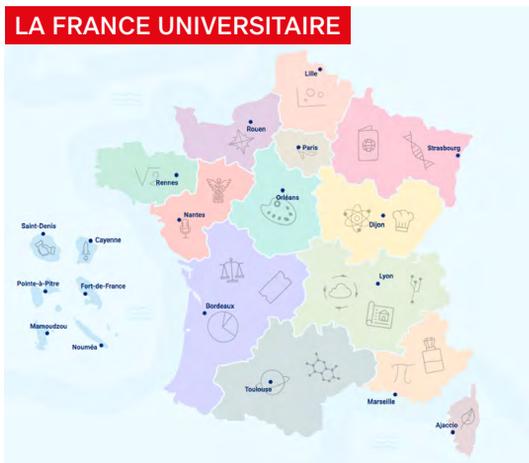
Les guichets mutualisés d'accueil

Un guichet mutualisé regroupe en un lieu unique tous les interlocuteurs qu'un étudiant étranger doit contacter dans les premières semaines qui suivent son arrivée en France : CROUS, Banque, préfecture, CAF, Mutuelles, etc.



Consultez la [carte interactive](#) sur la page d'accueil du site Internet (maroc.campusfrance.org). Cet outil permet de **découvrir les services d'accueil existant** dans les principales villes universitaires de France :

- Structure d'accueil
- Type de services proposés
- Dates et horaires
- Adresse et contacts
- Site Internet dédié et supports de communication (si disponibles)



DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Le parrainage international

Qu'est ce que le « Buddy System » ?

- Un système de parrainage entre étudiants internationaux et français ;
- Une plateforme-web développée par les bénévoles du réseau IxESN (**Erasmus Student Network** France), le réseau d'associations qui fait vivre la mobilité des jeunes.



Le parrain peut (selon les besoins) :

- **Accueillir** le filleul à son arrivée et répondre à ses questions ;
- **Organiser** une visite de la ville / du Campus / de l'établissement de formation ;
- **Accompagner** dans les démarches administratives ;
- Faire **découvrir** la vie étudiante locale et les événements IxESN ;
- Le filleul, de son côté, peut faire **découvrir** à son parrain son pays d'origine, sa culture, sa langue, ses centres d'intérêt, etc.

Il existe d'autres réseaux de parrainage.
Les services des relations internationales
des établissements peuvent donner les
informations nécessaires.

DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Les services de l'Université



- **Service scolarité** : organise et règle tous les aspects d'ordre administratif à l'université.
- **Service des relations internationales** : organise et gère les mobilités étudiantes et de recherche.
- **SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé)** : service médical assuré par des médecins, des infirmiers, des psychologues, des assistants sociaux, etc.
- **SUAPS (service universitaire pour les activités physiques et sportives)** : il propose de nombreuses activités, la plupart du temps gratuites, et organise des manifestations sportives pendant l'année.
- **La BU (bibliothèque universitaire)** : est ouverte à tous les étudiants, à des horaires de plus en plus aménagés.
- **SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation)** : accompagne ceux qui souhaitent se renseigner sur les poursuites d'études et les métiers ou encore pour préparer une éventuelle réorientation.
- **BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle)** : chargé de diffuser une offre de stages et d'emplois et d'assister les étudiants dans leurs démarches.

RÉSEAU

France Alumni



Inscrivez-vous sur la plateforme de France Alumni : le réseau d'anciens étudiants de l'enseignement supérieur français, avec plus de 470 000 membres dans plus de 100 pays. Ce réseau vous permettra de :

- Garder le **contact** avec les étudiants grâce à l'**annuaire** France Alumni ;
- Multiplier les **opportunités professionnelles** ;
- Échanger sur des **groupes de discussions** thématiques ;
- Rester **connecté** avec la France grâce aux actualités et à l'agenda culturel.



<https://maroc.francealumni.fr/fr/>

Une fois diplômé.e en France, vous pouvez bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour (APS), valable 12 mois, pour chercher un emploi ou créer une entreprise.

Visa pour les Alumni

Les lauréats d'un diplôme de niveau Master (bac+5) ou supérieur peuvent également bénéficier, tout au long de leur vie, de visas de circulation facilitant les déplacements entre le Maroc et l'espace Schengen.



RÉCAPITULATIF

Ressources disponibles pour vous aider à préparer votre départ

Foire aux questions (FAQ) :

- Les réponses à vos questions les plus fréquentes dans le cadre de la demande de visa pour études : <https://shorturl.at/I4sFe>

Site Internet :

- Conseils pour préparer le départ et l'arrivée en France : <https://bit.ly/3IjES2n>
- Rubrique « la vie en France » : articles sur le **budget / logement / santé / les avantages de vivre en France** ...
- Fiches d'information sur 50 villes universitaires : <https://bit.ly/3AvCVhq>
> infos pratiques sur les services d'accueil et la vie étudiante dans chaque ville.

Youtube :

- Vidéos tutos : <https://shorturl.at/avF11>
- La vie en France (démarches, conseils...) : <https://shorturl.at/UCBlp>
- Témoignages des alumni : <https://shorturl.at/I3dzz>



CAMPUS FRANCE MAROC

Répond à toutes vos questions



PAR TÉLÉPHONE

05 37 21 08 00

Du **lundi au vendredi**
de **8h30 à 12h30**
13h30 à 16h30
(sauf le vendredi à **15h30**)



SUR FACEBOOK

Tous les **mercredis** de **13h30** à **16h30** pendant le live chat sur notre page :

[Facebook/maroccampusfrance/](https://www.facebook.com/maroccampusfrance/)



PAR COURRIEL

Sur l'adresse :

campusfrance@ifmaroc.com

Qui contacter en cas de problème en France

Numéros d'urgence :

- 15 – Urgences médicales (SAMU)
- 17 – Police / Gendarmerie
- 18 – Pompiers
- 112 – Numéro d'urgence européen (valable partout en Europe)
- 114 – Urgences par SMS (accessible aux personnes sourdes et malentendantes)

Accompagnement juridique :

- Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr | +33 09 69 39 00 00
- Maison de la justice et du droit - Permanences gratuites d'avocats et médiateurs dans de nombreuses villes : www.justice.fr | www.service-public.fr

Associations d'aide aux étudiants étrangers

- La Cimade : www.lacimade.org
- GISTI (accès aux droits des étrangers) : www.gisti.org
- Le consulat du Maroc en France peut vous accompagner dans certaines démarches civiles ou en cas de besoin.

Le consulat du Maroc en France peut vous accompagner dans certaines démarches civiles ou en cas de besoin.

CHECK-LIST

Préparez votre arrivée en france

- Logement
- Paiement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
- Inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur
- Ouverture d'un compte bancaire
- Inscription à la sécurité sociale
- Validation du visa long séjour VLS-TS
- Adhésion au réseau France Alumni

